

Nul ne saurait nier l'importance de cette science dans l'étude de l'étiologie des maladies endémiques, épidémiques ou contagieuses, et de son influence dans leur traitement. Ainsi l'on sait que la phthisie pulmonaire est plus fréquente là où la fièvre typhoïde sévit davantage, de même qu'elle est plus rare dans les terrains paludéens, d'où origine la fièvre intermittente. L'on connaît aussi l'influence bienfaisante, pour les tuberculeux, de l'habitation des bords de la mer dans un climat doux.

C'est ainsi que toutes les sciences concourent au bien-être et à l'avantage de l'homme sur la terre.

\* \*

Quelquefois, cependant, l'arrêt de Dieu s'accomplit : *tu mourras*. La science et l'art sont alors impuissants à vaincre le mal qui mine la vie de l'homme et la détruit jusque dans son principe. Le médecin doit en ces circonstances rechercher les ravages que la maladie a causés dans l'organisme, et parcourir, en investigateur intelligent, ces sombres galeries de la mort. Ceci constitue l'anatomie pathologique. Par elle, le médecin rend encore des services à la science et à l'humanité, en démontrant les changements que la maladie a produits dans les divers organes, et en s'assurant de la rectitude de son coup-d'œil et de la justesse de son diagnostic. S'il est beau et glorieux pour le médecin d'arracher un malade aux étreintes de la mort, c'est une douce consolation pour lui, lorsque ses efforts ont été impuissants, d'acquérir, par l'autopsie, la certitude que son diagnostic était exact, et que les ravages produits par la maladie étaient tels que son art et sa science ne pouvaient y remédier.

Cette science s'appuie sur l'anatomie normale. Pour devenir un bon anatomo-pathologiste, il faut d'abord être anatomiste. Qui peut apprécier les ravages de la maladie, s'il ne connaît pas parfaitement les divers organes du corps humain, à l'état sain ? Aussi doit-on dire que l'homme sain et l'homme malade, tel est le but des études du médecin ; et c'est vers cette connaissance que doivent tendre ses veilles et ces travaux.

\* \*

Il est encore une autre science qu'il est nécessaire au médecin de posséder, c'est la médecine légale. Mais, à vrai dire, cette science n'est que l'ensemble des connaissances médicales appliquées aux questions de droit ; par là même elle est nécessairement incluse dans l'arsenal intellectuel du médecin. Cependant cette science forme une partie spéciale de l'éducation médicale, vû certaines règles de conduite à tenir en ces circonstances, que tout médecin doit connaître.